





# Natura 2000 : les 4 piliers

## Le DOCUMENT d'OBjectifs (DOCOB)

Pour chaque site Natura 2000, il doit être établi un **plan de gestion**, dit document d'objectifs (DOCOB). Ce dernier comporte tout d'abord un état des lieux écologique et socio-économique du site. Il définit ensuite les enjeux et les objectifs, ainsi que les orientations de gestion et éventuellement les mesures réglementaires à mettre en œuvre sur le site. La rédaction de ce document s'effectue au travers d'une participation assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.



© Hélène BUQUET



© Hélène BUQUET



© Hélène BUQUET



## Le comité de pilotage

Il est composé d'acteurs locaux (collectivités territoriales, administrations, associations, acteurs socioprofessionnels, ...). Il suit et valide les étapes successives d'élaboration et valide le DOCOB final.

Il se réunit cinq fois au cours des deux ans d'étude pour valider les propositions de gestion que lui soumet la structure animatrice.

## Les groupes de travail

Ouverts à tous, les groupes de travail ont pour objectifs d'échanger et d'aider à la réflexion en s'appuyant notamment sur les données relatives aux inventaires biologiques et socio-économiques.

## L'opérateur Natura 2000

Il s'agit de la structure chargée de l'élaboration du DOCOB avec l'appui des groupes de travail locaux. L'opérateur Natura 2000 entreprend la rédaction, les actions d'animation, le recours à des expertises scientifiques, la conduite d'études préalables et d'inventaires qui complètent le cas échéant les études déjà disponibles.





